

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Cuges-les-Pins - Contrat Départemental de Développement et  
d'Aménagement 2015/2020 - Tranche 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Cuges-les-Pins pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2020, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018, qui sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat, conformément à l'annexe 1.

Les opérations envisagées pour la tranche 2019 de ce contrat sont les suivantes :

▪ PROGRAMME DE VOIRIE

Dans le cadre du présent contrat départemental, la commune a souhaité entreprendre un vaste programme de réfection de ses voiries. Après avoir réceptionné le boulevard Gambetta, la place Lucius Cal, la place Stanislas Fabre, le boulevard Chanoine Bonifay et les parkings des Tapéniers et Léonard Blanc, les travaux de la tranche 2019 concerneront :

- la rue Victor Hugo : d'une longueur de 230 m, cette voie relie la départementale D8 au chemin Sainte Catherine. Il s'agit d'un axe stratégique du projet cœur de ville de la commune qui dessert le nouveau groupe scolaire Simone Veil ;
- le chemin de la Curasse : d'une longueur de 1 150 m, il se situe à l'est de la commune et donne accès au centre commercial.

Les travaux prévoient l'enfouissement des réseaux, le remplacement de l'éclairage public ou sa réalisation pour les zones non pourvues à ce jour, l'installation de signalisation de limitation de vitesse.

Le coût global de ce programme, prévu de 2015 à 2020, est estimé à 3.741.160 € HT dont 1.051.117 € HT au titre de la tranche 2019. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 1.851.178 € dont 495.078 € au titre de la tranche 2019.

▪ REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE SAINT-ANTOINE

L'église Saint-Antoine, située boulevard Gambetta, est très vétuste. La toiture a déjà fait l'objet d'interventions ponctuelles mais elle présente aujourd'hui de très nombreuses dégradations : tuiles

cassées, descellées, abergements fissurés. Les gouttières et les génoises sont très dégradées, voire manquantes. Par voie de conséquence, c'est l'ensemble de la charpente qui a subi d'importantes infiltrations et qui nécessite une réfection complète.

Les travaux prévoient le confortement et le remplacement de la charpente, la pose à neuf d'une nouvelle couverture, la réfection des gouttières et génoises, la reprise des plafonds sous-toiture et l'embellissement intérieur du clocher et de sa cage d'escalier.

Le coût des travaux, prévus sur la tranche 2019, est estimé à 264.883 €HT. Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 132.442 €

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2019 de ce contrat 2015/2020 s'élève à 1.316.000 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 627.520 € pour la tranche 2019, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2015-10127U, en application de la délibération n° 97 du 2 octobre 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL